

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 16.06.2011, de 19:30 à 21:15,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand - Muller Lionel - Délétroz Sébastien
Entente communale	Bonvin Grégoire - Constantin Ted - Darbellay Métrailler Isabelle - Jollien Benoît - Schild Hervé
PS	Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel - Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
Conseil communal	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusés	Aymon Egide - Ferrari-Dussex Christina

M. Bertrand Vianin salue les élus cantonaux et communaux et les citoyens et citoyennes présents.

M. Bertrand Vianin donne diverses informations :

- M. Egide Aymon, chef de groupe, est remplacé pour cette séance par Mme Christiane Travelletti.
- Projet Agglo Sion : une commission ad hoc a été nommée, la présidence est assumée par Mme Christiane Travelletti.
- Nouveau plan des pistes de ski : le dossier pourrait être transmis cet été.
- Inauguration de la crèche : 10 septembre 2011 avec la présence du Conseiller d'Etat M. Claude Roch.
- jeudi 23 juin 2011 : Fête-Dieu. Tous les conseillers généraux sont invités à y participer.

M. Marco Aymon salue les personnes présentes. Il relève le peu de points figurant à l'ordre du jour par rapport aux séances précédentes.

Il espère que le plan des pistes pourra être traité lors de la séance du Conseil communal du 7 juillet prochain. Il informe que le plan des sources sera mis à l'enquête prochainement. Il salue l'arrivée des élues députées.

En préambule, **M. Bernard Morard** donne quelques informations sur les comptes et revient sur différents aspects : la marge d'autofinancement élevée due principalement aux rentrées fiscales élevées et à la vente de l'école de Signèse. Il relève les efforts faits pour la jeunesse : rénovation du cycle et construction de la crèche. L'effort fait pour le tourisme : spa-wellness - cautionnement de Télé-Anzère SA et l'amélioration du traitement des eaux. Malgré ces nombreux investissements, les indicateurs financiers de la commune restent au vert. Sur le site de la commune, la population peut retrouver les comptes avec les commentaires détaillés.

M. Marco Aymon informe que la restriction d'eau a été officiellement levée. La réserve d'eau pour la consommation et pour les incendies ne représente aucun problème mais, étant donné le peu d enneigement durant l'hiver, il est judicieux de continuer à économiser l'eau.

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 avril 2011
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2010
6. Divers

DEBATS

8	1	Contrôle des présences

28 conseillers généraux présents. Mme Christina Ferrari-Dussex et M. Egide Aymon sont excusés.

9	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Divers annoncés : Christiane Travelletti - Georgy Beney - Daniel Pralong - François Darbellay - Mathieu Dussex - Patrice Chabbey - Richard Travelletti.

10	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 avril 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Bertrand Vianin remercie Mme Patricia Constantin pour son excellent travail et M. Richard Travelletti pour l'enregistrement.

11	4	Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin informe que selon la loi sur les communes, et l'art. 7 du RCG, les crédits complémentaires dépassant + de 10% doivent être soumis au vote. Il donne connaissance de l'ordre des débats et passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Gino Morard, président de la commission de gestion, remercie la commission des finances, l'administration, le conseil communal et la commission de gestion pour le travail fourni.

M. Grégoire Bonvin donne lecture du rapport de la commission de gestion sur les crédits complémentaires.

M. Daniel Pralong, au nom du groupe PDC, remercie la commission de gestion pour son travail et le conseil communal pour la maîtrise des dépenses et accepte l'entrée en matière.

Mme Christiane Travelletti, au nom du groupe socialiste, remercie le conseil communal, l'administration, la commission des finances et la commission de gestion pour le travail fourni et accepte l'entrée en matière.

M. Ted Constantin, pour le groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière et remercie la commission de gestion pour le travail fourni.

M. Daniel Pralong demande des informations sur le point 3, rubrique 340.31, dépassement du crédit de Fr. 11'000.00 (stade de foot), d'où provient ce dépassement.

M. Vivian Mottet informe que cela fait plusieurs années qu'il y a des dépassements dans ce compte. Cela provient notamment de la mauvaise prise en compte des coûts lors de l'établissement du budget. Il relève cependant que l'engagement d'un nouveau responsable permettra une meilleure planification.

M. Bertrand Vianin passe au vote.

Pour : 27 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité.

12	5	Approbation des comptes 2010

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats. Il passe la parole à M. Gino Morard pour la présentation du rapport. Ce dernier passe la parole à M. Grégoire Bonvin pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Mme Christiane Travelletti accepte l'entrée en matière pour le groupe socialiste.

M. Ted Constantin, au nom du groupe de l'Entente, accepte l'entrée en matière.

M. Daniel Pralong, pour le groupe PDC, accepte l'entrée en matière.

M. Marco Aymon donne une précision pour le public sur la lecture du rapport de la commission de gestion. A la page 9, Grégoire Bonvin a donné connaissance du tableau des travaux adjugés et non pas des réalisations faites en 2011.

M. Bertrand Vianin propose de traiter les comptes 2010 chapitre par chapitre. Cette proposition est acceptée.

M. Patrice Chabbey relève que la commune d'Ayent investit comme elle ne l'a jamais fait depuis 10 ans. Pour financer ces investissements, outre la marge d'autofinancement qui n'a jamais été aussi bonne, la commune utilise l'endettement. Un autre moyen d'investir, c'est le recours aux engagements conditionnels (cautionnements). Ces cautionnements vont exploser. Pour lui, la commune cautionne des entités qui année après année présente des pertes. Il faudrait introduire un calcul des risques sur les engagements conditionnels. Il faudrait qu'apparaisse les amortissements annuels prévus, réels, les retards dans les amortissements, la date du début et de la fin des cautionnements. Il est d'avis de cautionner pour des investissements réels s'il n'existe pas d'autres possibilités comme par exemple une participation au capital, mais pas cautionner pour boucher des trous et couvrir des pertes.

M. Bernard Morard relève les mots utilisés par M. Patrice Chabbey «pour boucher des trous des sociétés». Il ne pense pas que la commune bouche les trous de l'association régionale médico-sociale, de la place AVO, de la fondation du chalet des scouts, le remembrement Luc-Fortunau, le chauffage à bois. Il relève également que Télé-Anzère SA n'a encore jamais fait perdre de l'argent à la commune. Il trouve les affirmations de M. Patrice Chabbey exagérées.

M. Marco Aymon relève qu'il est grave que l'on fasse figurer sur internet des informations mentionnant que la commune utilise le cautionnement pour compenser des pertes. Il rappelle que la commune a cautionné Télé-Anzère SA pour garantir des crédits afin de pouvoir bénéficier d'un taux inférieur auprès des banques.

M. Gino Morard rappelle qu'une commune paie des impôts comme le privé. Le privé fait des dettes pour baisser ses impôts. La commune doit également participer à la péréquation financière si l'endettement est faible. Elle doit payer pour les communes à fort endettement.

Comptes de fonctionnement

Administration générale

029.318.30 Frais juridiques

M. Daniel Pralong revient sur les frais juridiques du dossier Maulin. Dans les comptes, il est mentionné une compensation par la commune de la prise en charge de Fr. 10'000.00 en faveur d'Anzère Tourisme. Il est mentionné que la part d'Anzère Tourisme sera prélevée en 2011 en compensation de la taxe de promotion touristique. Il demande s'il ne s'agirait pas plutôt sur le montant de la participation communale à Anzère Tourisme.

M. Marco Aymon répond par l'affirmative et indique que lors du versement de la taxe de promotion touristique à Anzère Tourisme, ce montant sera déduit.

M. Daniel Pralong demande également si la commune est en possession des plans réalisés ?

M. Marco Aymon informe que ce dossier a été réglé auprès du juge de commune. Dans le procès-verbal, il est précisé que la commune est propriétaire des documents.

M. Patrice Chabbey : pourquoi faire apparaître ces frais dans l'administration générale et non pas sous la rubrique du tourisme ? Pourquoi avoir divisé cette facture ? Quels sont les leçons tirées par la commune sur ce projet ? Existe-t-il un rapport écrit sur les raisons de l'échec de ce projet ?

M. Marco Aymon rappelle que le projet Maulin n'a pas été réalisé parce que le contingent attribué par l'Etat du Valais est à hauteur de 330 dont 165 sont utilisés par rattraper les retards auprès des notaires pour les actes passés et où les propriétaires sont à l'intérieur des bâtiments depuis 8 ou 9 ans et ils n'ont toujours pas la propriété. Les 165 autres sont attribués pour des appartements «vente aux étrangers». Pour bénéficier de constructions sans contingent pour la vente aux étrangers, les appartements ne doivent pas avoir de cuisines. Ce n'était pas la stratégie du groupe Maulin.

Par rapport au coût, nous devons se méfier lorsque l'on s'engage dans un projet. Cette expérience aura servi de leçon à la commune. Dans la négociation des coûts, il faut savoir que l'office du tourisme et Novagence par Télé-Anzère SA se sont beaucoup investi en temps et en négociations. La décision a été de trouver un arrangement.

M. Patrice Chabbey pense qu'il y a eu d'autres problèmes dans ce dossier (mise à disposition des terrains, etc.).

M. Marco Aymon relève que la raison mentionnée ci-dessus est la bonne version.

Enseignement et formation

M. Hervé Schild donne des précisions concernant les activités culturelles des écoles. Il relève que tout le montant budgétisé n'a pas été dépensé car une grande partie des activités culturelles pour les élèves est gratuite ou subventionnée par l'Etat du Valais.

Culture – loisirs et culte

330.390.00 Imputation internes pour chemins pédestres

M. Patrice Chabbey relève qu'au budget il y avait Fr. 10'000.00 seulement Fr. 1'123.00 ont été dépensés. Pourquoi cette baisse ? Suite au plan directeur des chemins pédestres le CC a-t-il définitivement décidé de ne rien faire. Existe-t-il un plan à long terme, une stratégie du conseil communal pour les chemins piétons ?

M. Marco Aymon précise que les travaux sur les chemins ont été réalisés comme les autres années. A ce poste, il s'agit uniquement d'imputations internes.

Protection et aménagement de l'environnement

700.331.00 Amortissement du réseau d'eau potable

710.380.00 Attribution aux financements spéciaux des eaux usées

M. Patrice Chabbey revient sur les amortissements des services autofinancés. A quoi correspond le chiffre ? Est-il basé sur l'usure effective des installations ou est-ce seulement la différence entre les recettes et les dépenses des services autofinancés ? Comment savoir si les taxes payées par les utilisateurs sont justes ?

M. Bernard Morard rappelle à M. Patrice Chabbey qu'il a été un fervent défenseur de l'amortissement sur la durée et souvent il mettait en avant que tout ce qui concernait les eaux et égouts durait entre 25 et 30 ans. Cette année l'amortissement correspond à 3.5% qui représente une période inférieure à 30 ans.

M. Georgy Bétrisey rappelle que pour le PGE, les travaux n'ont pas été faits à 100% pour cette année, la totalité de la somme sera dépensée.

Economie publique

800.501.00 Irrigation par aspersion

M. Patrice Chabbey demande des informations sur la provision de Fr. 60'000.00. Il demande où en est le dossier ?

Ce point sera traité ultérieurement, car il figure dans les comptes d'investissement.

Investissement

Economie publique

800.501.00 Irrigation par aspersion

Suite à la question de M. Patrice Chabbey, **Mme Dominique Savioz** informe que la provision de Fr. 60'000.00 servira à payer la facture du bureau d'étude.

Mme Dominique Savioz a participé à la séance annuelle du grand bisse afin de trouver une solution. Les propositions du grand bisse doivent être connues prochainement.

Le rapport final sera apporté au CC au mois de septembre et pour le budget, une étape pourrait être prévue pour 2012.

Bilan

Aucune intervention.

M. Bertrand Vianin passe au vote.

Pour : 27 voix

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Bertrand Vianin remercie l'exécutif, la commission de gestion et l'organe de révision.

13	6	Divers

Mme Christiane Travelletti demande des informations sur l'avancement des travaux de la maison peinte.

M. Marco Aymon informe que l'enveloppe du bâtiment est terminée. Il reste les aménagements extérieurs. Quelques modifications sont intervenues. Le musée sera cantonal. A la demande de l'Association du musée, toutes les surfaces seront utilisées par le musée. La proposition suivante a été faite : le musée des bisses se charge d'engager du personnel pour gérer le caveau et les entrées.

M. Georgy Beney demande des informations sur les travaux du camping, car cela ne semble pas avancer très rapidement.

M. Marco Aymon informe que les travaux n'ont plus avancés depuis 8 mois. Il précise que les bungalows mayens et les blocs sanitaires ont été mis à l'enquête. Il manque des subventions pour terminer la partie restaurant. Au mois d'octobre, le conseil communal a demandé que les bungalows fixes soient mis à l'enquête, cela a été fait il y a 2 semaines.

M. Daniel Pralong relève que la participation du public aux séances du conseil général est faible. Afin de faciliter la compréhension pour le public, il demande s'il serait possible de mettre les différents rapports à disposition du public. **M. Marco Aymon** précise que cela a été fait.

M. Daniel Pralong demande où en sont les nominations du personnel pour le spa/wellness.

M. Marco Aymon informe que pour l'instant, le comité directeur n'a pas été nommé ni le personnel. 400 candidatures ont été reçues. Les auditions ne sont pas terminées. Il informe que les travaux ont très bien avancés jusqu'il y a un mois. Les architectes et les entrepreneurs ont été convoqués mardi prochain pour mettre les choses au clair. Pour les subventions, les factures devront être envoyées au plus tard pour le 15 décembre, sinon nous ne pourrions plus en bénéficier.

M. François Darbellay intervient sur le projet Agglo Sion. Il relève les points suivants :

- deux projets de circulation : traversée de Botyre : pas prise en compte la route menant à l'école et à la crèche - traversée de St-Romain
- développement de zones buissons : contrainte pour les paysans

M. Marco Aymon précise que la commune d'Ayent ne faisait pas partie du projet de départ. La commune a moins besoin de mobilité que les autres communes. La rive gauche la limite s'arrête à environ 1'000 mètres d'altitude. Le CC a décidé de participer pour un coût de Fr. 7'000.00 environ afin de pouvoir suivre le projet. Il est clair que le projet Agglo Sion est une vision pour les 20 ou 30 prochaines années. Chaque projet devra faire l'objet d'une mise à l'enquête, être prévu au budget, et transmis pour décision au conseil général. Il est clair qu'il y aura des contraintes.

Mme Dominique Savioz pense qu'il sera judicieux de se pencher sur les incidences du projet concernant les agriculteurs.

M. Mathieu Dussex demande des informations sur la mise en application du nouveau règlement des salles : il souhaite que l'administration communale respecte le règlement sur le coût des salles.

M. Marco Aymon demande à M. Mathieu Dussex de justifier sa demande et de préciser le cas.

M. Richard Travelletti avait émis le souhait d'étoffer le site de la commune par la liste des entreprises et les activités économiques de la commune.

M. Marco Aymon rappelle que l'ancien conseil avait pris la décision de ne pas faire figurer ces informations.

M. Vivian Mottet informe qu'une plaquette de présentation de la commune d'Ayent est en cours d'élaboration.

M. Patrice Chabbey relève qu'il n'y avait pas d'informations sur les décisions du conseil communal dans les derniers numéros de l'Agache. De plus, il demande s'il serait possible de laisser la parole au public 15 minutes en fin de séance plénière afin d'écouter s'ils ont des questions.

M. Marco Aymon rappelle qu'au mois d'avril, une rencontre ouverte à la population a eu lieu avec le conseil communal. De plus, il souligne que les personnes présentes ont la possibilité de poser des questions lors de l'apéritif.

M. Patrice Chabbey demande comment sont attribués les travaux sur les routes cantonales (ex. : chantier conséquent sur la route de St-Romain).

M. Marco Aymon indique que seul l'Etat décide pour l'attribution de ces travaux. La commune ne peut pas intervenir.

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour leur assiduité. Il demande à ces derniers un peu plus de participation aux différentes manifestations de la commune.

M. Bertrand Vianin remercie toutes les personnes présentes et clôt la séance, il est 21 h 15.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia